

## SAINT - GERVASY

### Réunion du Conseil Municipal du 2 septembre 2014

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Denise CLARION, Fred CILLER, Thierry EUZIERE, Pascale GIL, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Elian SALANCON.

Absent représenté : David WILLIAMS

Absente : Nathalie BUSSI,

En introduction le Maire rend compte de l'évolution du problème PPRi : après avoir rencontré la DDTM chargée du dossier PPRi, un bureau d'étude ayant réalisé une étude hydraulique sur le bassin versant et échangé avec l'avocat, le recours contentieux auprès du Tribunal Administratif n'a pas été déposé. Pour autant, la volonté de réaliser une petite zone d'activité pour les entreprises de proximité n'est pas abandonnée.

Bernadette FERCAK fait part du bon déroulement de la rentrée scolaire et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans de bonnes conditions même si des adaptations devront bien sûr être apportées.

Instruction des permis de construire : la DDTM n'instruisant plus les autorisations concernant le droit du sol, la commune a accepté une convention la liant à Nîmes métropole pour effectuer ce travail. Le Maire est autorisé à signer cette convention prévoyant le rôle de chacun et la participation financière de la commune d'un montant prévisionnel de 2 272 € par an.

Fixation des tarifs des études surveillées : Compte tenu des nouveaux rythmes scolaires, il n'y aura que 3 études par semaine au lieu de 4, il convenait donc de modifier le prix forfaitaire au mois : celui-ci sera de 10€ au lieu de 13 pour un enfant 17€ au lieu de 21,50 pour deux enfants...

Désignation des délégués à la CLETC : Le Maire est désigné délégué titulaire et Sylvie ROSEN déléguée suppléante à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges chargée à Nîmes métropole de fixer les incidences financières d'éventuels transferts de compétences à l'Agglomération.

Création poste Agent Technique 1<sup>ère</sup> classe : Sur proposition de Claude LUNA, le Conseil se déclare favorable à la création d'un poste d'Agent Technique 1<sup>ère</sup> classe à l'intention d'un agent ayant atteint ce grade.

Sont évoquées également, la possibilité de créer un emploi d'avenir pour renforcer l'équipe de voirie et la nécessité de trouver une solution pour soulager les employés à l'accueil de la Mairie, de plus en plus sollicités.

Enfin, Denise CLARION fait part de l'actualisation du « Plan Iode » à déclencher en cas d'incident nucléaire, suite à la nouvelle constitution du Conseil Municipal. Chacun ayant

un rôle bien précis dans un protocole destiné à informer la population et à organiser la distribution de comprimés d'iode.